

# Projet éolien de Cassini

## Séance Plénière– Compte-rendu

*26 septembre 2019*

*Commune de Royère-de-Vassivière*



# Introduction

Depuis 10 ans, un groupe de citoyens regroupés au sein de l'association du Parc Éolien de Cassini, avec l'appui de Quadran étudie **la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Royère-de-Vassivière**.

Pour ce faire, l'association a créé la société du Parc Eolien de Cassini, détenue à 50% par 45 citoyens du territoire et à 50% par Quadran. Ce projet, situé dans une partie de la forêt de Royère, et les enjeux identifiés, poussent à mener des études extrêmement précises sur la biodiversité, l'intégration paysagère et les activités en lien avec le milieu forestier.

Dans cette perspective, les porteurs de projet ont choisi de mettre en place une série d'ateliers thématiques dédiés aux parties prenantes locales concernées. Il s'agissait à chaque fois de pouvoir bénéficier de l'expertise des acteurs locaux. La séance plénière fait suite à ces différentes rencontres. L'objectif est de revenir sur ces différents ateliers et réfléchir ensemble à une **charte** qui recensera les engagements de l'exploitant en matière d'information et de maîtrise des impacts.

Cette rencontre visait à :

- Faire part de l'avancée du projet éolien de Cassini
- Présenter les scénarios à l'étude
- Définir ensemble la charte d'engagement et les mesures inhérentes.

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel de l'équipe projet
- Rappel de la démarche d'information et de concertation
- La définition de l'implantation
- Temps d'échanges : définition de la charte
- Vos questions

Ce compte-rendu entend synthétiser cette réunion et les échanges qui ont eu lieu. Afin de faciliter la lecture l'ensemble des questions et éléments de réponses sont rassemblées à l'issue de chaque partie en italique.

### Participants :

- Jean-Louis Bignaud – Secrétaire de l'association du parc éolien de Cassini
- Jean Cadrot – 1er adjoint au maire de Royère-de-Vassivière
- Marion Clerc – Gendarmerie nationale
- Pablo Elixander – Energies pour demain
- Violette Janet – Chargée de mission Energie-Climat - PNR Millevaches en Limousin
- Madeleine Lemeignan - Habitante
- Raymond Rabeteau – Maire de Royère-de-Vassivière
- Guillaume Ruffin – Gendarmerie nationale
- Franck Taboury – LPO Limousin
- Marie Leugé – Chef de projet – Agence Tact
- Fanny Bousquet – Consultante – Agence Tact
- Alexis Roy – Responsable environnement - Quadran
- Florian Vaillier - Chef de projet – Quadran
- Laure Chassagne – Responsable d'études Environnement / ICPE - Encis environnement
- Mélanie Faure – Responsable d'études paysage- Encis environnement

## L'équipe-projet

### Les porteurs de projet

Le projet de parc éolien de Cassini est ancien, il est à l'étude depuis 2003. Il est porté par deux entités :

- **Quadran** est un développeur de projets d'énergies renouvelables : centrales photovoltaïques, méthanisation, parcs éoliens. Le projet du parc éolien de Cassini est coordonné par Florian Vaillier chef de projet chez Quadran.
- **L'association du parc éolien de Cassini** a été créée en 2007, elle vise à promouvoir les énergies renouvelables et le développement économique et touristique du parc éolien de Cassini. Elle regroupe aujourd'hui plus d'une trentaine de membres actifs.

Ces entités ont créé en 2011 **la société du parc éolien de Cassini**. Cette société deviendra le propriétaire et l'exploitant du parc de Cassini à terme. Le capital de la société s'élève à 150 000 euros. 50% des actions sont détenues par des riverains du parc, soit 45 actionnaires. Le reste des actions est détenu par Quadran.

### Les bureaux d'études

Au-delà, les porteurs de projet sont accompagnés de bureaux d'experts dédiés afin de mener les études nécessaires au projet :

- **ENCIS Environnement** réalise l'étude paysagère et patrimoniale, le volet généraliste et l'assemblage de l'étude d'impact.

- **ENVOL Environnement** est en charge des études faune et flore, c'est-à-dire d'identifier les espèces en présence (chiroptères, avifaune, etc).
- **Orféa acoustique** mène à bien l'étude acoustique.
- **L'agence Tact** accompagne l'intégration territoriale des projets d'intérêt général. Elle est missionnée pour organiser et animer la démarche d'information et de concertation.

### Calendrier prévisionnel

Il est envisagé de déposer le dossier auprès des services de la préfecture d'ici la fin de l'année. L'instruction administrative durera ensuite 10 à 12 mois avant la décision du préfet.

Durant cette période, une enquête publique se tiendra pendant un moins en présence d'un commissaire-enquêteur. Chacun sera invité à consulter l'ensemble du dossier mis à disposition et donner son avis.

### Historique

---

**2002** : Identification du site

---

**Février 2007** : Création de l'Association du Parc Éolien de Cassini

---

**9 décembre 2010** : Approbation de la ZDE (Zone de développement éolien) par le préfet

---

**Novembre 2011** : Création de la Société de Parc Éolien de Cassini (Portage 50-50 Quadran et riverains du projet)

---

**Décembre 2013** : Dépôt d'une demande de permis de construire

---

**Janvier 2014** : Demande de compléments de la part des services de l'état

---

**Juin 2014** : Décision tacite de rejet

---

**2014 à 2017** : Poursuite des actions foncières

---

**Mars 2018** : Nouvel accord foncier permettant de nouveaux accès

---

**Courant 2018** : Mise à jour du volet écologique et nouvelle étude paysagère

---



# La définition de l'implantation

Elle a été définie en prenant en compte une série de critères : éloignement réglementaire de 500m aux habitations, servitudes techniques, etc. Le site possède de nombreuses contraintes. Il existe notamment un réseau RTBA, c'est-à-dire un couloir de vol utilisé par l'armée qui contraint la hauteur des éoliennes. Celles-ci devront être implantées non pas en ligne de crête mais en parallèle de celle-ci afin de respecter ce critère de hauteur.

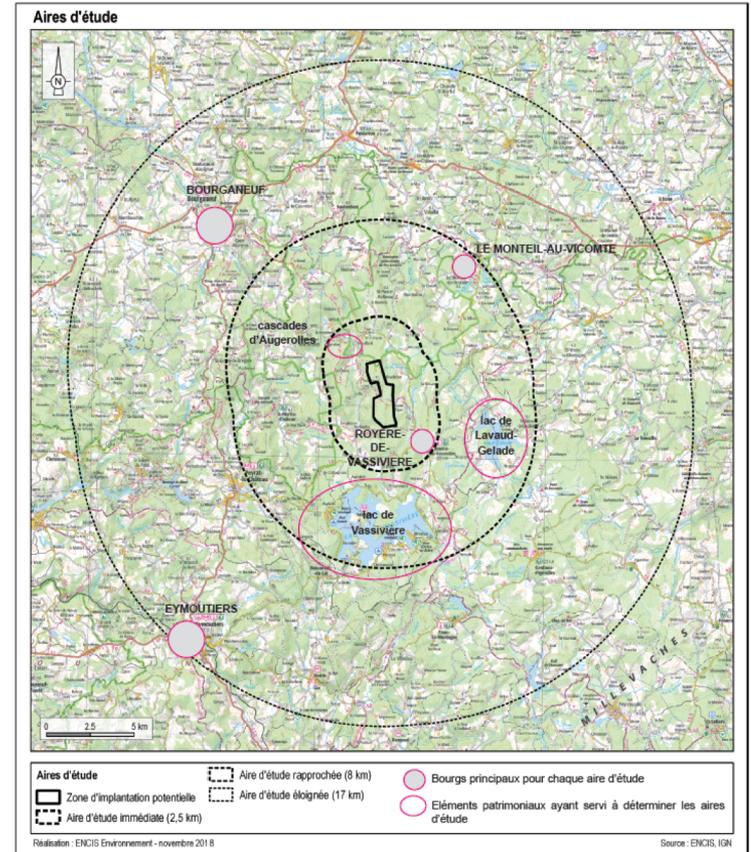
## Le productible

Dans le cadre d'un projet éolien, il est important d'avoir une vision sur le productible. En effet, l'objectif premier d'un tel projet est bien de produire de l'énergie renouvelable. Pour ce faire une campagne de mesure de vent a été réalisée avec un mât de mesure de 80m de hauteur pendant 4 ans.

La vitesse moyenne du vent s'élève à 6,9m/s et l'orientation des vents est majoritairement ouest, sud-ouest.

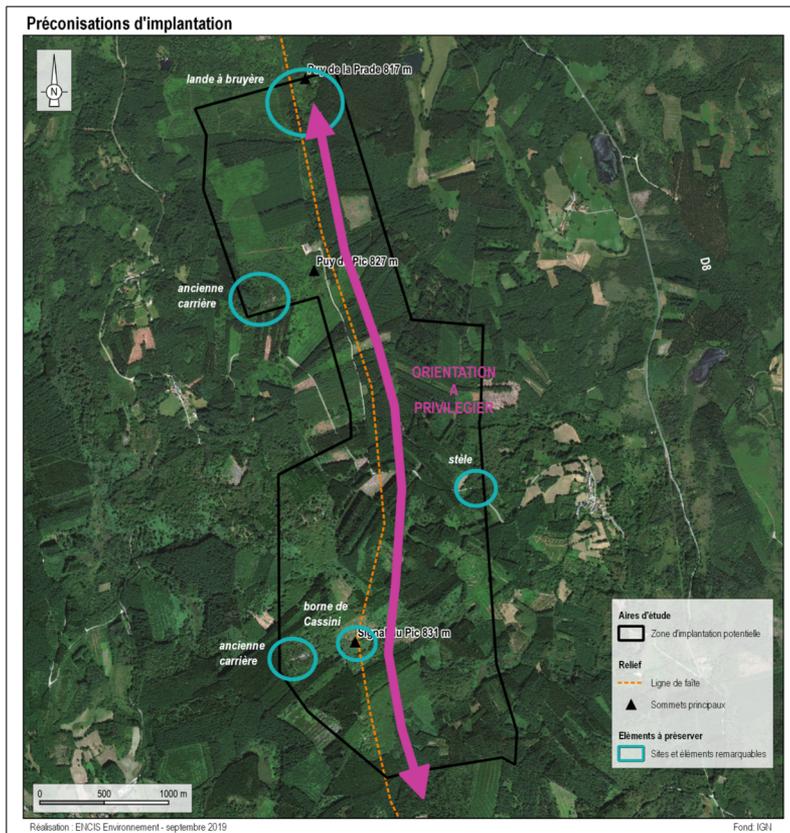
## Le paysage

Les visibilitées potentielles du projet depuis les lieux de vie et les routes principales sont étudiées à différentes échelles. L'ensemble des éléments de patrimoine protégés réglementairement sont recensés, de même que des éléments sans protection réglementaire ("sites emblématiques"). Une enquête des perceptions sociales vis-à-vis du paysage et de l'éolien sera menée auprès des riverains.





# La définition de l'implantation



En matière d'engagements et suite à l'atelier dédié, il est proposé de :

- Prendre en compte des éléments identifiés lors de l'atelier dédié (réalisation de photomontages pour les plus sensibles)
- Prendre en compte les effets cumulés avec les parcs éoliens en projet (réglementaire)
- Faire de la pédagogie vis-à-vis du projet et du territoire dans lequel il s'inscrit : mise en place de panneaux d'information (sur le projet, sur les milieux naturels, sur l'histoire du paysage...) et de tables de lecture du paysage (depuis Vassivière notamment)

## La biodiversité

Les principaux enjeux identifiés sur le site concerne :

> **Les chiroptères** : il existe un vaste réseau de corridors de déplacement et de territoires de chasse favorables aux chauves-souris.

> **Les oiseaux** : le site est parcouru par des passages migratoires importants. Le Circaète Jean-le-Blanc est potentiellement présent à côté du site en période de nidification.

Quadran possède plus de 60 pars en activité et a créé une équipe dédiée à l'environnement qui suit l'avancée des projets depuis le développement jusqu'au suivi d'exploitation.

Afin de prendre en compte les enjeux en matière de faune, il existe plusieurs solutions et notamment les plans de bridage en lien avec la présence de chiroptères.

# La définition de l'implantation

Il s'agit de ralentir certaines machines au besoin. La définition du plan de bridage est régie par :

- La période de l'année
- La vitesse du vent
- Les heures de la nuit
- La température
- La pluviométrie

La définition du plan de bridage s'appuie sur l'activité, les espèces présentes et la mortalité observée.

Au-delà, Quadran participe à un projet d'étude intitulé OPROCH (Optimisation des Processus de Régulation des Eoliennes en faveur des Chiroptères) afin d'optimiser les plans de bridage. Ces recherches sont menées en collaboration avec Exen, un bureau d'étude indépendant et le CNRS.

Quadran possède déjà un parc éolien en milieu forestier sur lequel des suivis ont été réalisés. Durant l'année 2018, 6 mortalités de chiroptères ont été recensées pour 6 éoliennes. Ces résultats sont faibles mais Quadran a tout de même choisi de définir un nouveau plan de bridage et seulement 2 cas de mortalités de chiroptères ont été recensés en 2019.

Sur ce site, il est bien noté que la présence du circaète Jean le Blanc représente un enjeu du site. Conformément aux discussions précédentes, des recherches complémentaires ont été réalisées avec 3 sorties dédiées mais celui-ci n'a pas été vu de nouveau.

Quadran possède deux parcs où cette espèce est présente dont un où il niche à proximité du parc. Il est noté que le Circaète s'approche des éoliennes mais qu'il n'entre pas en collision avec.

A ce stade, les porteurs de projet proposent de prendre les engagements suivants :

- Réalisation d'un phasage des travaux qui évite la période de reproduction de la faune.
- Mise en place d'un plan de bridage préventif pour les Chiroptères. Ce plan de bridage sera intensifié au besoin en fonction des résultats du suivi mortalité engagé dès la première année d'exploitation du parc éolien.
- Mise en place de suivis dès la mise en service du parc éolien avec la LPO et le Parc Naturel Régional du plateau des Millevaches concernant le Circaète Jean le Blanc et les phénomènes migratoires.

## Les usages

Sur les usages, quelques propositions sont ressorties lors de l'atelier :

- Réaliser un sentier d'interprétation au niveau de la carrière de la Roche du Pic,
- Créer un circuit de randonnée qui passe par les différents points remarquables : carrières, éoliennes...
- Installer un belvédère ou une table d'orientation au niveau du Signal du Pic.

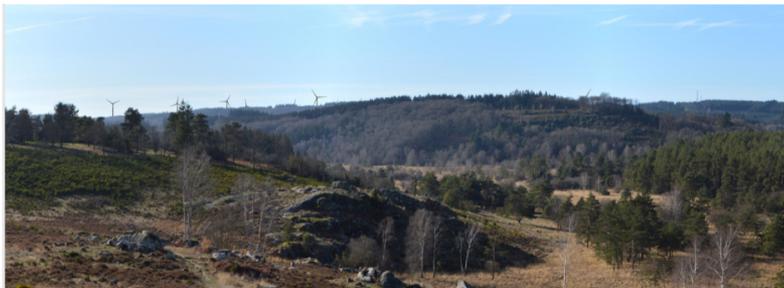
# L'étude des variantes

Au regard de tous ces éléments, plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées. La variante maximale étudiée comprenait 16 machines.

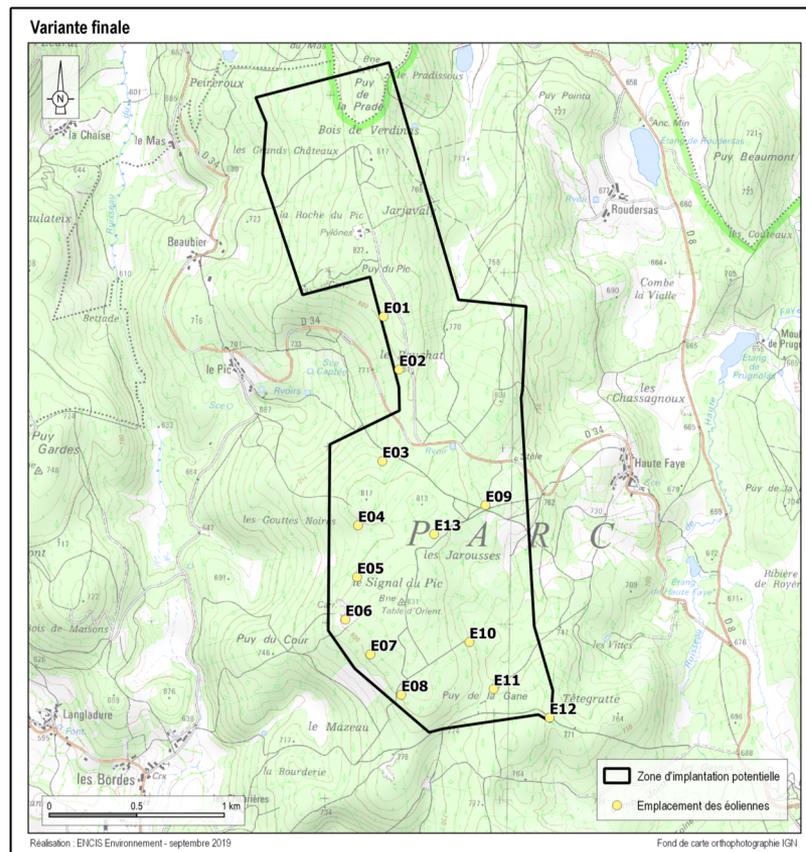
Aujourd'hui il apparaît que le scénario privilégié comprend 13 éoliennes. Au nord de la zone d'études, il n'y aura pas d'éoliennes implantées car les enjeux migratoires sont forts. Il existe également de fortes contraintes vis-à-vis des réseaux de télécommunication. Au sud, deux éoliennes ont été supprimées afin d'augmenter l'espacement entre les éoliennes et ainsi de limiter l'effet barrière au niveau du couloir migratoire.

Les éoliennes auront une puissance de 2 à 2,3 MW. Afin de s'adapter au relief et créer un alignement au niveau des altitudes, les machines auront des hauteurs différentes.

Quelques photomontages ont été présentés aux participants :



Photomontage depuis le site de la Rigole du Diable, à 3,6 km environ du projet



## Temps d'échanges :

*> Au niveau de la LPO, nous ne sommes pas d'accord pour l'implantation des éoliennes dans des ZPS.*

*> Est-ce qu'il existe déjà un sentier ou il s'agit d'en créer un ?*

Il existe déjà un sentier de randonnée mais il n'y a pas d'information et d'éléments de pédagogie le long de la balade. Il est surtout connu par les locaux.

*> Si vous installez des panneaux d'interprétation, il faudra également prévoir des poubelles. Quel est l'intérêt d'amener des touristes à cet endroit-là ?*

L'idée est de permettre aux habitants de côtoyer un parc éolien, de voir ce que c'est et d'apporter des éléments de pédagogie sur le sujet.

*> Cela me paraît contre-productif, il s'agit d'un projet de production d'énergie et pas d'un projet touristique. Il existe déjà un parc éolien que l'on peut visiter sur le territoire avec des pistes de ski de fond à immédiate proximité.*

L'objectif est que l'arrivée d'un parc éolien soit l'occasion de valoriser des éléments de patrimoine .

La question qui se pose c'est celle du juste équilibre. Par exemple, en termes d'accès, il n'y aura qu'un seul sentier ouvert. Les pistes d'accès créées seront fermées et dédiées uniquement à l'équipe de maintenance et à l'exploitation forestière.

*> Si nous partons du principe que les éoliennes seront construites, qu'en est-il du balisage lumineux ? Au niveau du parc naturel nous sommes en réflexion sur un projet de création d'une « réserve de ciel étoilé ». A Peyrelevade, nous avons des difficultés avec les flashes lumineux blancs la nuit.*

Le balisage lumineux est règlementaire. Les flashes doivent être rouges la nuit. Néanmoins, à l'échelle nationale une réflexion est en cours au sein d'un groupe de travail dédié à l'éolien et présidé par M. Lecornu afin de réfléchir à d'autres alternatives. Par exemple, en Allemagne d'autres systèmes de balisage lumineux sont en fonctionnement avec des systèmes de détection.

*> Pourrais-je avoir accès au statut de la SAS par curiosité ?*

Les statuts des sociétés sont publics, nous pourrions vous les transmettre.

**L'ensemble des intervenants remercient les participants pour leur venue.**